

L'ASSURANCE PRÉVOYANCE EN 2025

ASSURANCES DE PERSONNES

Synthèse

Les assurances de personnes se partagent traditionnellement en deux segments de marché distincts, l'assurance épargne-retraite d'une part, et la santé-prévoyance d'autre part. La prévoyance regroupe les assurances décès toutes causes et les assurances permettant le versement d'indemnités en cas d'incapacité de travail, d'invalidité, de dépendance et de décès accidentel.

Si ce secteur d'activité offre une grande variété de produits qui permettent aux personnes de se protéger contre les risques liés au décès, à la maladie, à l'accident ou à la dépendance, certains d'entre eux sont analysés plus en détail dans ce document. Il s'agit des contrats décès toutes causes, obsèques et accidents corporels, ainsi que les contrats dépendance et les contrats de prévoyance souscrits dans le cadre de la loi « Madelin ».

En 2025, le marché de l'assurance prévoyance des entreprises d'assurance atteint 29,7 Md€ de cotisations, en progression de +2,1 %, après une croissance plus soutenue de +4,6 % en 2024.

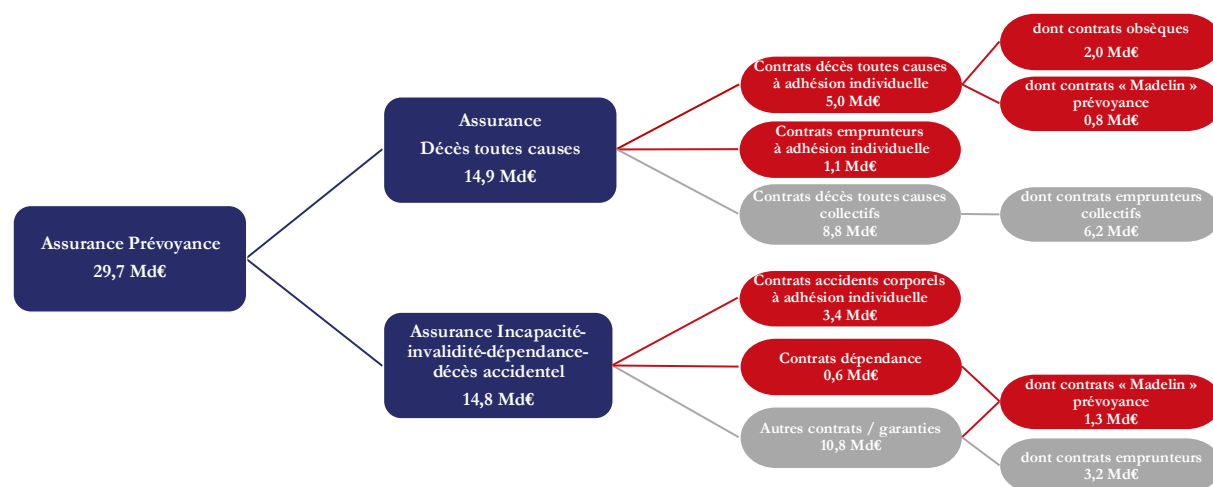
Ce ralentissement concerne à la fois les garanties incapacité-invalidité-dépendance-décès accidentel (+2,1 % après +6,7 %) et les garanties décès toutes causes (+2,0 % après +2,6 %). Les cotisations demeurent désormais réparties de manière équilibrée entre ces deux grands segments, alors que les garanties décès toutes causes représentaient encore plus de la moitié du marché jusqu'en 2023. Quel que soit le type de contrat, les évolutions restent mesurées : +1,6 % pour les contrats emprunteurs, après un léger recul en 2024 (-0,4 %), +2,1 % pour les contrats individuels, après +4,4 %, et +2,7 % pour les contrats entreprises, après une année 2024 particulièrement dynamique (+12,5 %).

Cette évolution globale masque toutefois des situations contrastées selon les produits. Les contrats obsèques (+4,8 %), les contrats vie entière (+6,4 %) et les contrats « Madelin » prévoyance (+7,9 %) enregistrent les progressions les plus soutenues et dans une moindre mesure, les contrats d'accidents corporels (+2,6 %) ainsi que les contrats temporaires décès (+3,0 %). À l'inverse, les contrats dépendance affichent une baisse (-1,4 %).

En parallèle, la sinistralité continue d'augmenter, mais à un rythme nettement moins élevé qu'en 2024.

La charge des prestations atteint ainsi 16,9 Md€ en 2025, en hausse de +2,0 %, contre +14,1 % un an auparavant. Cette évolution est exclusivement portée par les garanties incapacité-invalidité-dépendance-décès accidentel, dont la charge progresse de +4,1 % après +23,5 %, tandis que celle des garanties décès toutes causes diminue (-1,6 % après +1,0 %). Malgré cette évolution des charges, l'équilibre technique de la branche demeure quasiment inchangé, le ratio « charge des prestations / cotisations » s'établissant à 56,7 % en 2025, contre 56,8 % en 2024.

Cotisations en assurance prévoyance en 2025



Note de lecture : en rouge, les statistiques étudiées dans le cadre de cette étude.

Chiffres clés

L'assurance prévoyance (sociétés régies par le Code des assurances)

	Cotisations 2025		Prestations versées 2025		Charge des prestations 2025	
	Millions €	Variation / 2024	Millions €	Variation / 2024	Millions €	Variation / 2024
Assurance prévoyance	29 736	+2,1 %	14 379	+3,3 %	16 872	+2,0 %
Assurance décès toutes causes	14 902	+2,0 %	5 516	-2,7 %	6 050	-1,6 %
Assurances incapacité-invalidité-dépendance-décès accidentel	14 834	+2,1 %	8 863	+7,4 %	10 821	+4,1 %

Les produits spécifiques (sociétés régies par le Code des assurances)

	Nombre de contrats fin 2025		Cotisations 2025		Charge des prestations 2025 ¹	
	Milliers	Variation / 2024	Millions €	Variation / 2024	Millions €	Variation / 2024
Contrats décès toutes causes	n.d.	n.d.	14 902	+2,5 %	6 050	-1,5 %
Contrats à adhésion individuelle	34 538	-0,6 %	6 107	+5,6 %	2 576	-6,2 %
Contrats temporaires décès	22 944	+0,7 %	2 710	+3,0 %	867	-2,8 %
Contrats emprunteurs (garantie décès)	4 584	-12,1 %	1 081	+10,9 %	332	+0,7 %
Contrats décès vie entière	6 808	+4,6 %	2 308	+6,4 %	1 335	-10,0 %
Contrats combinés (garantie décès)	202	-10,9 %	8	-10,2 %	42	-0,2 %
Contrats collectifs	n.d.	n.d.	8 795	+0,5 %	3 474	+2,4 %

n.d. : non disponible

Contrats obsèques à adhésion individuelle	5 919	+4,2 %	1 987	+4,8 %	824	+5,9 %
dont contrats en capital	4 634	+2,8 %	1 513	+3,9 %	582	+6,5 %
dont contrats en prestations	1 280	+9,9 %	474	+8,0 %	240	+4,3 %

Contrats dépendance	2 354	-2,4 %	609	-1,4 %	367	+2,7 %
Contrats à adhésion individuelle	1 565	-1,7 %	549	-1,2 %	344	+4,1 %
Contrats collectifs	788	-3,6 %	60	-3,0 %	23	-13,6 %
dont Contrats labellisés GAD ASSURANCE DÉPENDANCE	196	+0,7 %	116	+2,1 %	11	+30,2 %

Contrats accidents corporels à adhésion individuelle	33 785	-1,2 %	3 443	+2,6 %	1 752	+3,6 %
Contrats forfaitaires	20 424	-2,7 %	1 314	+0,7 %	458	-3,5 %
Contrats indemnitaires	13 360	+1,3 %	2 129	+3,8 %	1 294	+6,3 %

Contrats « Madelin » prévoyance	1 216²	-1,3 %	2 135	+7,9 %	1 410	+9,5 %
Garanties décès (toutes causes et accidentel)	823	+1,4 %	835	+7,5 %	444	+19,3 %
Garanties incapacité-invalidité	850	-1,7 %	1 281	+8,1 %	959	+5,8 %
Autres garanties ³	152	+2,7 %	19	+4,7 %	6	-26,3 %

¹ Prestations versées pour les contrats obsèques et dépendance² Un contrat peut couvrir plusieurs garanties³ Dépendance, perte d'emploi, frais professionnels et exonérations de cotisations



Ce document est la propriété exclusive de la Fédération Française de l'Assurance qui a pour nom d'usage France Assureurs et est protégé par le droit d'auteur. La reproduction, la représentation et la diffusion de tout ou partie de ce document ne peuvent se faire, en dehors du périmètre de la société ou de l'organisme destinataire de ce document, qu'avec l'autorisation de France Assureurs.